

Délibération du Conseil Municipal

D.2022-82

ACTE : 7.5.1

Commune de LAUZERTE

L'an deux mille vingt-deux et le 21 Septembre à 18h30, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES BASSO-GUICHARD, DENIS, LARONDE MAZILLE,
MRS BERTHAUX, CAM, GERVAIS, LE MOING, PIERASCO, ZULIAN

Procurations : MME GAUCHET A MME. BASSO-GUICHARD,
M. BAÏADA A M. BERTHAUX

Excusés / Absents : MMES BOUCIER, ET NEGRE, M. BADO, C.

Secrétaire : M. FERNAND ZULIAN

Date de la convocation : 16/09/2022

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 10 Nombre de votants : 12

❖ **OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION EUROPEENNE FEADER – MESURE LEADER POUR LA RESTAURATION DE LA HALLE**

Après présentation du projet de restauration de la Halle, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est possible de demander une subvention dans le cadre du **Fond Européen Agricole** pour le **Développement Rural** (FEADER) et plus précisément dans son volet « **Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale** » (LEADER).

En effet le projet tel que présenté répond à l'axe 1 du programme : « Renforcer le potentiel économique du territoire en participant au développement d'initiatives économiques, sociales, solidaires et environnementales durables ayant un effet positif sur l'emploi et la cohésion sociale » et répond à la deuxième mesure de cet axe ; il tend à mettre en œuvre une stratégie de développement de l'économie touristique et culturelle axée sur le patrimonial local et l'expression identitaire des terroirs.

Pour cette raison, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à faire une demande de subvention **LEADER** pour le projet de restauration de la halle d'un montant de 80 000.00 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** : Monsieur le Maire à faire une demande de subvention Leader d'un montant de 80 000.00 € pour le projet de restauration de la halle et à signer tous les documents s'y rapportant ;
- **CHARGE** : le Maire des démarches nécessaires à son application.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

François LE MOING